

Soutien à la diffusion scientifique en tant que premier auteur - volet communication au Québec ou en ligne.

Un montant de 100 \$, auquel peut s'ajouter un montant additionnel maximal de 200 \$ pour défrayer les frais d'inscription, de déplacement, de repas et/ou d'hébergement, si justifiés, peut être accordé, et ce, en fonction des montants disponibles, de la justification des dépenses (le cas échéant) et de la pertinence de la demande par rapport aux objectifs et priorités du CRIFPE-UQ. La demande de fonds est conditionnelle à une communication comme premier auteur dans un congrès ou colloque scientifique au Québec ou en ligne. Toute demande de bourse doit être effectuée à l'aide du formulaire désigné et les pièces justificatives doivent être fournies.